

**PROCÈS VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
du 5 mars 2019**

L'An Deux Mil dix-neuf, le cinq à 20 heures, le Conseil Municipal de la Ville de **NOIZAY**, légalement convoqué le 16/01/2019 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **VINCENDEAU Jean-Pierre**, Maire.

Membres présents : M. VINCENDEAU Jean-Pierre, Maire, Mme BOUCHER Karine, M. MORIN Pierre, adjoints, Mme BLOT Michèle, Mme DOMENGER Valérie, Mme FARINEAU Déborah, M. GAUTHIER Jacques, M. GUIGNARD Willy, M. LANOISELÉE Bertrand, Mme LHUILLIER Christèle, Mme PECHOUTOU Stéphanie, M. THORIGNY Didier.

Pouvoirs : M. SERRAULT Jacques à Mme BLOT, Mme PINCHEMEL Véronique à M. GUIGNARD, M. DIET Guillaume à M. VINCENDEAU.

Madame DOMENGER Valérie est désignée secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité des présents.

**2019-02-01 : Vote du Compte de gestion 2018**

**Rapporteur : M. VINCENDEAU Jean-Pierre, Maire**

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Trésorier municipal.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de l'ordonnateur et du compte de gestion du comptable pour le budget communal 2018,

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat d'exécution du budget :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2018	Résultat de clôture 2018
<b>Investissement</b>	<b>- 21 246.07</b>		<b>99 897.90</b>	<b>78 651.83</b>
<b>Fonctionnement</b>	<b>157 527.11</b>	<b>80 000.00</b>	<b>100 893.03</b>	<b>178 420.14</b>
<b>TOTAL</b>	<b>136 281.04</b>			<b>257 071.97</b>

- Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion de Monsieur le Trésorier principal – exercice 2018

*Publié et transmis en Préfecture le 06/03/2019*

**2019-02-02 : Vote du Compte administratif 2018**

Monsieur le Maire présente le compte administratif de la commune pour l'exercice 2018 :

	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Dépenses	699 153.45	419 711.68
Recettes	800 046.48	519 609.58
<b>Résultat 2018</b>	<b>100 893.03</b>	<b>99 897.90</b>
<b>Report 2017</b>	<b>77 527.11</b>	<b>- 21 246.07</b>

<b>Résultat de clôture 2018</b>	<b>178 420.14</b>	<b>78 651.83</b>
R A R recettes d'investissement		23 143.00
R A R dépenses d'investissement		70 300.00
<b>Résultat net d'investissement</b>		<b>31 494.83</b>

Considérant que Monsieur le Maire, Ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2018 les finances en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Madame BLOT Michèle ayant été désignée pour présider la présente délibération,  
M. le Maire ayant quitté la salle de conseil Municipal,

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Approuve à l'unanimité le compte administratif proposé par l'ordonnateur - exercice 2018

*Publié et transmis en Préfecture le 06/03/2019*

### 2019-02-03 : travaux hydrauliques : offre de concours

**Rapporteur : M. VINCENDEAU Jean-Pierre, Maire**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre des travaux hydrauliques réalisés à la Queue de Morue, la commune a réalisé un bassin de rétention, permettant ensuite la constructibilité de 2 terrains après leur viabilisation par les propriétaires, M. et Mme Blot Christian ; la commune a fait réaliser les travaux et une participation sous forme d'une offre de concours a été proposée au propriétaire bénéficiaire, à hauteur de 30% hors taxes des travaux d'aménagement conformément à la décomposition du prix global et forfaitaire établi par le maître d'œuvre.

Les travaux étant réalisés, M. et Mme Blot s'engagent à verser à la commune la somme correspondante, soit 5 863,50 €.

- Le Conseil municipal, après avoir délibéré :
  - ✓ Accepte le présent engagement en tant qu'offre unilatérale de concours faite par M. et Mme BLOT .
  - ✓ Autorise le Maire à signer la convention nécessaire pour cette offre de concours.

Adopté à l'unanimité des votants (Mme BLOT n'ayant pas participé au vote)

*Publié et transmis en Préfecture le 06/03/2019*

### 2019-02-04 : Demande de subvention au titre des amendes de police

**Rapporteur : M. VINCENDEAU Jean-Pierre, Maire**

Dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police, la dotation au titre de l'exercice 2019 peut être affectée à des travaux d'aménagement de sécurité.

Il s'agirait de sécuriser la circulation des piétons en centre bourg en aménageant des trottoirs rue de la République et en installant des barrières de protection devant l'école. Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 25 579.19 € H.T.

- Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :
  - réaliser les travaux d'aménagement de sécurisation des trottoirs sur le cheminement du bourg et à proximité de l'école pour un montant prévisionnel de 25 579.19 € H.T
  - réaliser ces travaux sur l'année 2019 et les inscrire au budget en section d'investissement,

- Autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

*Publié et transmis en Préfecture le 06/03/2019*

### **2019-02-05 : Adhésion au Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL)**

#### **Rapporteur : M. MORIN Pierre, Adjoint**

Vu les statuts du SIEIL et la liste des adhérents annexés à ceux-ci,  
Vu la délibération du Comité syndical du SIEIL en date du 11 décembre 2019 approuvant l'adhésion de **la Communauté de communes de Touraine Ouest Val de Loire**,  
Vu l'article L.5211-18 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales,

- Le Conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'adhésion de de la communauté de communes de Touraine Ouest Val de Loire pour la compétence « éclairage public ».

*Publié et transmis en Préfecture le 06/03/2019*

#### **DÉCISIONS DU MAIRE**

##### **Décisions du 28 janvier 2019**

- Renouvellement du contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services de la bibliothèque à compter du 15 février 2019 selon les conditions suivantes :

- 📅 Durée : trois ans ;
- 📅 Rémunération : du 15 février 2019 au 14 février 2021, la commune s'engage à verser à SEGILOG pour l'ensemble de la gamme MILORD une rémunération annuelle de 936,00€ H.T. au titre de « cession du droit d'utilisation » et de 104,00€ H.T. au titre de « maintenance, formation ».

- Attribution d'une concession N° 644 à M. Mme SCHOLZEN Marc dans le cimetière communal, pour une durée de 50 ans – Tarif : 370 €

##### **Décisions du 06 février 2019**

- Renouvellement de la concession N° 363 de Mme CHALUMEAU-GALET par Mme GANDON Michelle dans le cimetière communal, pour une durée de 30 ans – Tarif : 220 €.

- Attribution d'une concession N° 645 à M. Mme BONGARS Francis dans le cimetière communal, pour une durée de 50 ans – Tarif : 370 €

#### **INFORMATIONS**

Travaux : Grenailage-ponçage du centre bourg et de la place Brugnon. Il était prévu que les trottoirs soient identiques à la route, mais visuellement les trottoirs en enrobés sont bien démarqués de la chaussée et après avis demandé à l'assemblée, il est décidé de ne pas faire l'opération « grenailage » sur les trottoirs.

Achat de 5 barrières à fixer devant l'école, rue de la République (espace de 3m50 entre chacune) **1708,80 € TTC** ; il est envisagé de demander aux enseignantes de se garer mail de la Liberté pour libérer des places près des commerces.

La réparation de la chaussée rue du carroi de la Rochère a été réalisée fin février.

Un devis de 19 080 € TTC a été établi pour la réparation des voies communales suivantes :

- Une partie de la rue de parc Gouron
- Le chemin des bordes
- Le chemin du chêne
- Le chemin Blésian

Etude des bassins versants et des problèmes hydrauliques : le devis global de cette étude s'élève à 25 900€ HT. il faudra déterminer un prorata selon des superficies respectives des 4 communes

concernées : Vernou, Vouvray, Chançay et Noizay - (prochaine réunion : vendredi 8 mars 2019)

Le panneau « TAXI » est posé en bordure du stationnement « fil vert » devant l'église.

Mise en place d'un regard avec grille concave au Gros Ormeau les 25 et 26 février

Renouvellement des extincteurs réalisé : 6 à poudre ont été remplacés » : 727.20 TTC

Suite à la visite prévention du SDIS : 1 extincteur CO2 a été rajouté dans le bureau de la directrice.

L'alarme extérieure doit être modifiée afin de fonctionner sur batterie 24 V. (Devis de 2066,00€ avec 6 éclairages de secours dans l'école et les salles communales).

FINANCES : suite aux inondations de juin 2018, un dossier avait été constitué auprès du Pays Loire Touraine, qui accorde une aide financière de 6 677.00 €

VÉHICULE : vente Partner pour 800 €

EGLISE : Dépose de la statue « Piéta » pour rénovation par l'école supérieure d'architecture et de design TALM de Tours. La durée prévue de cette restauration est d'environ 1 an.

FÊTES ET CÉRÉMONIES : Propositions par une nouvelle société *PYRO FÊTES* pour notre feu d'artifice, le devis est identique aux années précédentes mais avec un service différent : en particulier l'installation, le tir et le démontage qui seront assurés par leurs soins.

### **SYNDICATS :**

Cavités 37 : recrutement d'un ingénieur en cours, campagne de recrutement des communautés de communes engagée et budget 2019 sont les principales actualités.

SMB Cisse : les travaux du 2<sup>ème</sup> contrat de bassin sont en cours ; la partie « PI » de GEMAPI vient d'être introduite : les communautés de communes se sont réunies et ont octroyé 50 000 € de crédits pour démarrer les études sur le risque inondation.

Voirie : les comptes 2018 sont positifs suite aux économies réalisées en raison de l'immobilisation de la pelleteuse pendant plusieurs mois ; une étude pour remplacer la MECALAC est en cours, la reprise s'élèverait à 22 000€ pour un achat d'un matériel plus petit estimé à 36 000€.

Transport scolaire : la réunion pour le budget est fixée au 27 mars ; la participation des communes devrait être en baisse.

Séance levée à 20H50

### **Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 5 mars 2019 :**

<b>N° d'ordre</b>	<b>Délibérations</b>	<b>rapporteur</b>	<b>FOLIO</b>
2019-02-01	Vote du compte de gestion 2018	M. VINCENDEAU	213
2019-02-02	Vote du compte administratif 2018	M. VINCENDEAU	213-214
2019-02-03	Travaux hydrauliques : offre de concours	M. VINCENDEAU	214
2019-02-04	Demande de subvention au titre des amendes de police	M. VINCENDEAU	214
2019-02-05	Adhésion au SIEIL	M. VINCENDEAU	215

Décisions

Informations